



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION AQUITAINE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
AQUITAINE

Division des Transports

AUTORISATION d'exercer la profession de transport public routier

Vu l'article 2 du décret n° 99-752 du 30 août 1999 modifié relatif aux transports routiers de marchandises,

Le préfet de la région Aquitaine,

AUTORISE

L'entreprise SARL MK2 LOGISTIQUE
Domicile du siège social ou de l'établissement principal :

86 CHE DU TEMPLE

40200 PONTENX LES FORGES

N° SIREN 530860592

Dont le responsable légal est KOTARSKI MAGALI JESSICA épouse KROMM
Né(e) le 29/05/1981 à MONT DE MARSAN (40)

A exercer la profession de transporteur public routier de marchandises et de loueur de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises.

Fait à Bordeaux, le 22 février 2012

Pour le Préfet, et par délégation,
Pour le Directeur Régional,
Le chef de la division Transports

Michel LAPOUYALERE